



AVIS ENQUETE PUBLIQUE

PREFECTURE DE L'AUDE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale agrivoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 kWc sur la commune de TREILLES au lieu-dit «Las Legunes» déposée par la société « TREILLESOL SAS »

Par arrêté préfectoral du 17 juin 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 37 jours, est prescrite du lundi 12 juillet 2021 au mardi 17 août 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R 312-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Louis SERENE, ingénieur de l'Équipement, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAE en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Treilles, siège de l'enquête - 8 place de la Fontaine - 11510 Treilles, aux jours et heures d'ouverture au public,
 - sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <http://projet-agrivoltaique-treilles.enquete publique.net>
 - sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/projet-centrale-agrivoltaique-sur-la-commune-de-a12013.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Treilles aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude - Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la Mairie de Treilles.

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Treilles - 8 place de la Fontaine - 11510 TREILLES - à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale agrivoltaïque « Las Legunes »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par voie électronique (via le registre dématérialisé) ou par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : projet-agrivoltaique-treilles@enquete publique.net

Les communes concernées sont :

Treilles, siège de l'enquête, Feuilla, Caves et Fitou.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Treilles - 8 place de la Fontaine :

- lundi 12 juillet 2021 de 14H à 17H,
- mardi 03 août 2021 de 14H à 17H,
- mardi 17 août 2021 de 14H à 17H.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

en mairie de Treilles ;

à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;

sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant :

<http://projet-agrivoltaique-treilles.enquete publique.net>

sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/projet-centrale-agrivoltaique-sur-la-commune-de-a12013.html>

La personne responsable du projet est M. Jean-Charles LAVIGNE-DEVILLE - Président de la société « TREILLESOL SAS » - 73 allée Kléber - 34000 Montpellier. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront lui être demandées par tél. 01 41 03 91 12 @ ; contact@alterge.eu. Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.

L'Agence

SNC L'Agence au capital de 385 000 Euros.

Rue du Mas de Grille - 34438 Saint Jean de Vedas Cedex

RCS Montpellier - 404 010 209 - CODE APE : 7312Z - SIRET : 404 010 209 00017 - TVA intercommunautaire : FR22404010209

72

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques



AVIS ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral de 17 juin 2011, le préfet des Landes...

Le projet est constitué de la démolition partielle des locaux existants...

Le projet est constitué de la démolition partielle des locaux existants...

Le projet est constitué de la démolition partielle des locaux existants...

Le projet est constitué de la démolition partielle des locaux existants...

Le projet est constitué de la démolition partielle des locaux existants...

Le projet est constitué de la démolition partielle des locaux existants...

Le projet est constitué de la démolition partielle des locaux existants...

Le projet est constitué de la démolition partielle des locaux existants...

Le projet est constitué de la démolition partielle des locaux existants...

Le projet est constitué de la démolition partielle des locaux existants...

Le projet est constitué de la démolition partielle des locaux existants...

Le projet est constitué de la démolition partielle des locaux existants...

Le projet est constitué de la démolition partielle des locaux existants...

MARCHÉS PUBLICS

MAPA > 90 K€

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Commune de Coillane-Carrières

Aménagements extérieurs ruelles des écoles

Commune de Coillane-Carrières

Aménagements extérieurs ruelles des écoles

Commune de Coillane-Carrières

Aménagements extérieurs ruelles des écoles

Commune de Coillane-Carrières

Aménagements extérieurs ruelles des écoles

Commune de Coillane-Carrières

Aménagements extérieurs ruelles des écoles

Commune de Coillane-Carrières

Aménagements extérieurs ruelles des écoles

Commune de Coillane-Carrières

Aménagements extérieurs ruelles des écoles

Commune de Coillane-Carrières

Aménagements extérieurs ruelles des écoles

Commune de Coillane-Carrières

VIE DES SOCIÉTÉS

Résultats financiers

Bourse

Stance du 24 juin

lindependant.fr

CAC 40

Dow Jones

AUTRES INDICES

Table with multiple columns showing stock market data, indices, and financial results.

ALOGEA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Blas et services publics de l'agglomération de LOGEA

Blas et services publics de l'agglomération de LOGEA

Blas et services publics de l'agglomération de LOGEA

Blas et services publics de l'agglomération de LOGEA

Blas et services publics de l'agglomération de LOGEA

Blas et services publics de l'agglomération de LOGEA

Blas et services publics de l'agglomération de LOGEA

Blas et services publics de l'agglomération de LOGEA

Blas et services publics de l'agglomération de LOGEA

Blas et services publics de l'agglomération de LOGEA

Blas et services publics de l'agglomération de LOGEA

Blas et services publics de l'agglomération de LOGEA

Blas et services publics de l'agglomération de LOGEA

Blas et services publics de l'agglomération de LOGEA

Blas et services publics de l'agglomération de LOGEA

Blas et services publics de l'agglomération de LOGEA

Blas et services publics de l'agglomération de LOGEA

Blas et services publics de l'agglomération de LOGEA

Publiez facilement votre annonce légale en ligne en quelques clics

Devis et attestation de parution immédiats Paiement en ligne sécurisé



online

Les petites annonces entre particuliers Votre rendez-vous Automobile Parution lundi, mercredi, vendredi 04 3000 7000

Table with 2 columns: Formulaire trié + simple (3 jours) and Formulaire trié + 3 semaines (15 jours)

Choisissez votre formule et votre édition (Tarifs T.T.C. - 5 lignes - internet inclus)

Table with 2 columns: Formulaire trié + simple (3 jours) and Formulaire trié + 3 semaines (15 jours)

Par courrier Votre annonce passera sous 48 h après réception de votre règlement...

Gagnez du temps et contactez-nous par téléphone Votre annonce avec paiement par carte bancaire au 04 3000 7000 service particuliers



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné,

Maire de la commune de FEUILLA, certifie avoir procédé à l’affichage à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis portant sur la demande de permis de construire d’une centrale agri-voltaïque au sol d’une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de Treilles au lieu-dit « Las Legunes » déposée par la société « TREILLESOL SAS ».

Cette information aux administrés a été affichée en Mairie à compter du 26 Juin 2021 et pendant toute la durée de l’enquête, soit trente-sept jours consécutifs, du 12/07/2021 au 17/08/2021 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait en mairie de Feuilla, le 18 Août 2021



Le Maire,
Armand PRADALIER

Vu
L. SERENE
Commissaire Enquêteur

Département de l'AUDE - Arrondissement de NARBONNE

MAIRIE DE FEUILLA - 9, Rue du Quartier Neuf 11510 FEUILLA

Téléphone : 04 68 45 71 61 Télécopie : 04 68 45 68 25 mairie-de-feuilla@wanadoo.fr SIRET 11 101 431 000 16



Fitou, le 17 août 2021

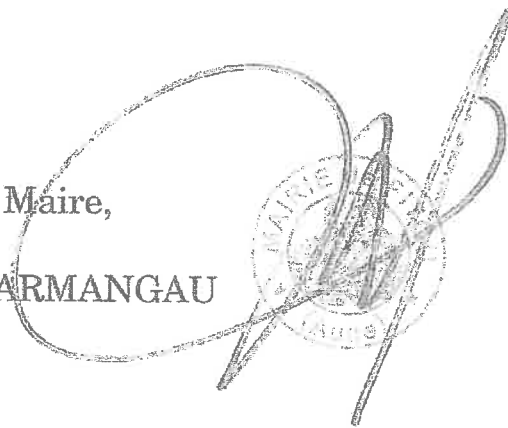
Attestation

Je soussigné, Alexis ARMANGAU, Maire de la Commune de FITOU, certifie que l'avis d'enquête publique portant sur la demande de permis de construire d'une centrale agrivoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de Treilles au lieu-dit « Las Legunes » déposée par la société « TREILLESOL SAS », a fait le sujet d'un affichage en Mairie à compter du 12 juillet 2021 au 17 août 2021.

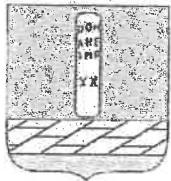
Fait à Fitou, le 17 août 2021 pour servir et valoir ce que de droit.

✓
L. SERENE
Commissaire Enquêteur

Le Maire,
A.ARMANGAU



Département de l'Aude
Mairie de CAVES
11510



Tél. : 04 68 45 71 71
Fax : 04 68 45 65 07
contact@mairie-caves.fr

République française
Liberté-Egalité-Fraternité

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Bernard DEVIC,

Maire de la commune de Caves,

Certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique relative au projet de création d’une centrale agrivoltaïque au sol, sur la commune de Treilles (AUDE) au lieu-dit « Las Legunes » déposé par la société « TREILLESSOL SAS » portant sur le projet de demande de permis de construire d’une centrale agrivoltaïque sur le territoire de la commune de Treilles.

Cet avis a été affiché à compter du 25 juin 2021, et pendant toute la durée de l’enquête, soit 54 jours consécutifs, du 25 juin 2021 au 17 août 2021 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Nu
L. SEPENE
Commissaire Enquêteur

Fait à Caves, le 20 août 2021
Le Maire,
Bernard DEVIC





Tél. 04-68-45-71-81

Fax 04-68-45-66-73

E Mail mairie.treilles@wanadoo.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Monsieur Gérard LUCIEN, maire de la Commune de TREILLES

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique

centrale agrivoltaïque commune de Treilles lieu dit Las Legunes sur le territoire de la commune de TREILLES

Cet avis a été affiché à compter du 20/04/2021 et pendant toute la durée de l’enquête, soit 52 jours consécutifs, du 20/04 au 17/08/2021 inclus conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à TREILLES, le 17 août 2021 à 17h00

L. SERFNE
Commissaire Enquêteur

Signature du maire



(*) Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête.

Important : l’accomplissement de cette formalité devra être justifié par ce certificat (modèle ci-dessus) de chacun des maires des communes concernées sur l’arrêté préfectoral et établi à la clôture de l’enquête.

Mairie
TREILLES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire d'une centrale agrivoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWe sur la commune de TREILLES au lieu-dit «Las Legunes»
déposée par la société « TREILLESOL SAS »

Par arrêté préfectoral du 17 juin 2021 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 37 jours, est prescrite du lundi 12 juillet 2021 au mardi 17 août 2021 inclus.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. Louis SERENE, ingénieur de l'Équipement, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Treilles, siège de l'enquête – 8 place de la Fontaine – 11510 Treilles, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <http://projet-agrivoltaique-treilles.enquetespublique.net>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.nouv.fr/projet-centrale-agrivoltaique-sur-la-commune-de-a12013.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Treilles aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude, – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la Mairie de Treilles.

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Treilles – 8 place de la Fontaine – 11510 TREILLES – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale agrivoltaïque « Las Legunes »).
- par voie électronique (via le registre dématérialisé) ou par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : projet-agrivoltaique-treilles@enquetespublique.net

Les communes concernées sont :

- Treilles, siège de l'enquête, Feuilla, Cavès et Fitou.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Treilles – 8 place de la Fontaine

– lundi 12 juillet 2021 de 14H à 17H,

– mardi 03 août 2021 de 14H à 17H,

– mardi 17 août 2021 de 14H à 17H.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Treilles,
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <http://projet-agrivoltaique-treilles.enquetespublique.net>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.nouv.fr/projet-centrale-agrivoltaique-sur-la-commune-de-a12013.html>

La personne responsable du projet est M. Jean-Charles LAVIGNE DELVILLE – Président de la société « TREILLESOL SAS – 73 allée Kléber – 34000 Montpellier.

Toutes les informations techniques relatives au projet pourront lui être demandées par tél. 01 41 03 91 12 @ : contact@alvagie.eu

Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.



AVIS DE QUERTE PUBLIQUE
Le 15/08/2018, le Tribunal administratif de Pau a rendu un jugement n° 1800008 par lequel il a annulé l'avis de querte publique n° 1800008 du 15/08/2018 en ce qu'il concerne la commune de Pau.

En conséquence, l'avis de querte publique n° 1800008 du 15/08/2018 est annulé en ce qu'il concerne la commune de Pau.

Le 15/08/2018, le Tribunal administratif de Pau a rendu un jugement n° 1800008 par lequel il a annulé l'avis de querte publique n° 1800008 du 15/08/2018 en ce qu'il concerne la commune de Pau.

En conséquence, l'avis de querte publique n° 1800008 du 15/08/2018 est annulé en ce qu'il concerne la commune de Pau.



COMMUNE DE TRERVES LA ROCHE

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ N° 2021-01

OBJET : ADOPTION D'UN PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET D'UN PROJET DE PLAN LOCAL D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT (PLAE) DE LA COMMUNE DE TRERVES LA ROCHE.

Le conseil municipal, réuni en séance publique le 24 mai 2021, a délibéré sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de Plan Local d'Aménagement et d'Équipement (PLAE) de la commune de Trèves la Roche, tel qu'il est défini dans le projet de délibération ci-joint.

Le conseil municipal a adopté le projet de PLU et de PLAE de la commune de Trèves la Roche, tel qu'il est défini dans le projet de délibération ci-joint.

Le conseil municipal a également adopté le projet de délibération ci-joint, qui a pour objet de modifier le règlement de la commune de Trèves la Roche.

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ N° 2021-02

OBJET : ADOPTION D'UN PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET D'UN PROJET DE PLAN LOCAL D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT (PLAE) DE LA COMMUNE DE TRERVES LA ROCHE.

Le conseil municipal, réuni en séance publique le 24 mai 2021, a délibéré sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de Plan Local d'Aménagement et d'Équipement (PLAE) de la commune de Trèves la Roche, tel qu'il est défini dans le projet de délibération ci-joint.

Le conseil municipal a adopté le projet de PLU et de PLAE de la commune de Trèves la Roche, tel qu'il est défini dans le projet de délibération ci-joint.

Le conseil municipal a également adopté le projet de délibération ci-joint, qui a pour objet de modifier le règlement de la commune de Trèves la Roche.

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ N° 2021-03

OBJET : ADOPTION D'UN PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET D'UN PROJET DE PLAN LOCAL D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT (PLAE) DE LA COMMUNE DE TRERVES LA ROCHE.

Le conseil municipal, réuni en séance publique le 24 mai 2021, a délibéré sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de Plan Local d'Aménagement et d'Équipement (PLAE) de la commune de Trèves la Roche, tel qu'il est défini dans le projet de délibération ci-joint.

Le conseil municipal a adopté le projet de PLU et de PLAE de la commune de Trèves la Roche, tel qu'il est défini dans le projet de délibération ci-joint.

Le conseil municipal a également adopté le projet de délibération ci-joint, qui a pour objet de modifier le règlement de la commune de Trèves la Roche.

Avis de décès

Mme Dominique AMIOT
Née ORCET

Est décédée le mardi 22 juin 2021 à l'âge de 71 ans

La cérémonie religieuse aura lieu
A l'église de Trèves

Lundi 28 juin 2021 à 15h

Le Maire
Gilles LUCHE

COMMUNE DE TRERVES LA ROCHE

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ N° 2021-04

OBJET : ADOPTION D'UN PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET D'UN PROJET DE PLAN LOCAL D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT (PLAE) DE LA COMMUNE DE TRERVES LA ROCHE.

Le conseil municipal, réuni en séance publique le 24 mai 2021, a délibéré sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de Plan Local d'Aménagement et d'Équipement (PLAE) de la commune de Trèves la Roche, tel qu'il est défini dans le projet de délibération ci-joint.

Le conseil municipal a adopté le projet de PLU et de PLAE de la commune de Trèves la Roche, tel qu'il est défini dans le projet de délibération ci-joint.

Le conseil municipal a également adopté le projet de délibération ci-joint, qui a pour objet de modifier le règlement de la commune de Trèves la Roche.

COMMUNE DE TRERVES LA ROCHE

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ N° 2021-05

OBJET : ADOPTION D'UN PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET D'UN PROJET DE PLAN LOCAL D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT (PLAE) DE LA COMMUNE DE TRERVES LA ROCHE.

Le conseil municipal, réuni en séance publique le 24 mai 2021, a délibéré sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de Plan Local d'Aménagement et d'Équipement (PLAE) de la commune de Trèves la Roche, tel qu'il est défini dans le projet de délibération ci-joint.

Le conseil municipal a adopté le projet de PLU et de PLAE de la commune de Trèves la Roche, tel qu'il est défini dans le projet de délibération ci-joint.

Le conseil municipal a également adopté le projet de délibération ci-joint, qui a pour objet de modifier le règlement de la commune de Trèves la Roche.

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE DE CAVES

SE RA RÉCEPTIONNELLEMENT FERMÉE DE 9h à 10h00 (Formation)

du 28 juin 2021 au 02 juillet 2021

Nous vous remercions de votre compréhension